

## COMITE D'ACCOMPAGNEMENT RER de La Hulpe

La Hulpe, le 22 novembre 2010

Secrétariat :  
Avenue des Aulnes, 6  
1310 - La Hulpe  
[rer\\_1310@yahoo.fr](mailto:rer_1310@yahoo.fr)  
<http://rer1310.canalblog.com>

Ministère de la Région Wallonne  
DGATLP  
à l'attention de Monsieur Ch. RADELET  
Rue de Nivelles, 88  
1300 - Wavre

**Objet :** Demande de permis d'urbanisme pour la construction d'un parking de 383 places avenue Solvay à La Hulpe.

Monsieur le Fonctionnaire Délégué,

Dès 2001, un « Comité d'Accompagnement du RER » s'est constitué à La Hulpe. Ce Comité, soutenu par les riverains, et qui regroupe lui-même des riverains du chemin de fer, a, dès l'origine, établi un dialogue constructif avec la SNCB et les autorités communales. Son action a permis des avancées significatives en phase d'étude du projet.

En mai 2009, alors que s'étudiaient les phases suivantes du projet liées à l'environnement de la gare de La Hulpe, le Comité a souhaité réactiver sa collaboration avec la Commune/CCAT et TUC RAIL/INFRABEL. Une demande en ce sens a été adressée au Collège communal, appuyée par 115 signatures de riverains immédiats, c'est-à-dire la quasi unanimité de ceux-ci. Cette demande était assortie d'un document reprenant le détail des points pour lesquels les riverains souhaitaient une attention particulière et en tête de ceux-ci : a) l'aménagement de la Place de la Gare et b) le Parking. Les autres points avaient trait à la mobilité, aux mesures acoustiques, à l'environnement, aux eaux de surface, aux nuisances, etc.

En juillet 2009, le Collège communal nous a fait savoir que notre demande était prématurée mais qu'il souhaitait néanmoins une participation active des riverains et qu'il ne manquerait pas de revenir vers eux dès qu'il serait en possession d'éléments nouveaux.

Une rencontre ultérieure avec TUC RAIL nous a appris qu'effectivement, à ce moment, les plans n'étaient qu'à un stade d'ébauche. Nous avons néanmoins laissé entre les mains des responsables de TUC RAIL un mémorandum reprenant les divers points dont la Commune avait été informée et auxquels les riverains souhaitaient qu'une attention particulière soit accordée. Comme dit plus haut, en tête de ceux-ci figuraient a) l'aménagement de la Place de la Gare et b) le Parking.

Sans nouvelles depuis lors, nous avons été plus qu'étonnés d'entendre le Bourgmestre de La Hulpe exprimer en réunion publique du 17 novembre d'amers reproches à l'encontre du

Maître de l’Ouvrage du fait de n’avoir pas été consulté pendant toute la période d’élaboration du projet ! De cela, on peut déduire que le projet présenté ne répond sans doute pas aux préoccupations du Collège communal qui aurait été bien avisé de s’en inquiéter plus tôt. Mais ce qui est certain c’est qu’il ne répond aucunement aux soucis des riverains qui sont, eux, les plus concernés par l’aménagement urbain de leur milieu de vie. Et pourtant, comme précisé ci-dessus, tant la Commune que TUC RAIL avaient été dûment informés des sujets sensibles qui devaient retenir l’attention.

Le projet élaboré dans ces conditions est inadéquat :

- le dimensionnement du parking se base sur des données obsolètes,
- les solutions de parking alternatif pendant la (longue) durée des travaux sont fragmentaires et suscitent l’inquiétude,
- la recherche de solutions de parkings côté Chemin Long et sur Overijse semblent avoir été menées sans conviction,
- le choix d’un bâtiment presque 100% hors-sol est contraire à ce qui était envisagé lorsqu’il existait un dialogue avec le Maître de l’ouvrage, et sa justification (en réunion publique) est peu convaincante (accès aux quais pour les personnes à mobilité réduite !),
- l’esthétique de la façade du bâtiment-parking est provocante et totalement indéfendable en raison même de la hauteur et de la longueur de l’ouvrage,

Pour ces raisons, nous vous demandons de ne pas accorder le permis demandé et nous vous suggérons d’inviter le demandeur à reprendre son étude avec une meilleure concertation avec les citoyens et leurs représentants.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Fonctionnaire Délégué, l’expression de nos sentiments distingués.

Pour le Comité d’Accompagnement RER de La Hulpe

Félix ADRIAENS

Philippe COPPÉ

Maurice CRAENHALS

Fernand FEYAERTS  
secrétariat